**STAGES INTERNATIONAUX**

**LES PROGRAMMES : « STAGE INTERNATIONAL » et « INTERNATIONAL PROGRAM »**

Depuis 1991, l’Ordre des avocats de Paris organise un programme de formation unique destiné aux avocats étrangers francophones. Le « *Stage International* » réunit à Paris, pendant deux mois de formation théorique et pratique, de jeunes avocats étrangers francophones, sélectionnés par le Barreau de Paris parmi des candidatures reçues chaque année du monde entier. Depuis 2015, l’Ordre des avocats de Paris organise une seconde version du programme pour les avocats anglophones, l’ « *International Program* ». Ces programmes sont organisés en lien avec les barreaux étrangers et soutenus par certaines Ambassades de France à l’étranger.

**QUAND ?**

En 2018,

* Le *Stage international* sera organisé du lundi 8 octobre au vendredi 30 novembre (8 semaines)
* L’*International Program* sera organisé du lundi 14 mai au vendredi 20 juillet (10 semaines)

**POURQUOI ?**

Le « *Stage International* » et l’ « *International program* » sont avant tout une rencontre entre avocats dans une atmosphère internationale et confraternelle ; ils sont l’occasion de comparer les pratiques et d’établir des liens d’amitié et d’affaires durables.

Objectifs :

- Renforcer les relations entre les barreaux qui peuvent recommander des participants ;

- Créer un réseau grâce aux avocats et cabinets qui ont participé au programme ;

- Promouvoir les échanges d’expériences et de connaissances juridiques ainsi que la pratique du droit comparé.

**POUR QUI ?**

Ce programme s’adresse aux jeunes avocats (jusqu’à 40 ans), francophones ou anglophones, de toute nationalité désireux de découvrir la pratique du droit français à travers un enseignement de qualité et une découverte de la pratique professionnelle au sein des cabinets d’avocats parisiens volontaires. Ces avocats doivent bénéficier d’une assurance responsabilité civile, avoir une bonne connaissance du français pour le « *Stage International* » ou de l’anglais pour l’ « *International Program* ».

**QUEL PROGRAMME ?**

**Formation théorique :** durant un premier mois, les participants bénéficient d’un enseignement à l’Ecole de Formation du Barreau pour leur permettre d’appréhender de façon pratique le système juridique français et ses procédures en matière civile, pénale et commerciale. Ils découvrent la réalité quotidienne du Palais de Justice en se rendant régulièrement à des audiences, visitent les grandes institutions françaises et se rendent une journée à Bruxellespour découvrir les institutions européennes.

**Formation pratique :** durant un deuxième mois, ils ont ensuite l’occasion d’être au cœur de la vie juridique parisienne aux côtés d’avocats parisiens volontaires.

**DOSSIERS DE CANDIDATURE :**

Les dossiers de candidature devront inclure les pièces justificatives suivantes :

* Pour le *Stage International* : un curriculum vitae en français, une lettre de motivation en français, une photographie, une copie du passeport et une attestation d’inscription au barreau en date de 2018 (**date limite de réception des dossiers : 30 mai**).
* Pour l’*International Program* : un curriculum vitae en anglais, une lettre de motivation en anglais, une photographie, une copie du passeport et une attestation d’inscription au barreau en date de 2018 (**date limite de réception des dossiers : 30 mars**).

**CONTACT**

Pour transmettre les dossiers de candidature ou obtenir tous renseignements complémentaires: Ariane Baux, Juriste, Conseiller, Département des Relations internationales : abaux@avocatparis.org.